

Cadres INF S

Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 651 – 16 mars 2009

● Éditorial

La CGT en phase avec les universitaires et les scientifiques

Les mobilisations des personnels et des étudiants, dans les universités et les organismes de recherche, continuent à poser avec force la question de la place et du rôle que doit avoir le service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour répondre à l'ensemble des besoins sociaux.

La CGT est complètement en phase avec cette problématique et ne peut qu'apporter son soutien à toutes les actions de la communauté universitaire et scientifique qui connaissent des temps forts depuis plusieurs semaines. Nous entrons dans une période où la maîtrise sociale du développement scientifique et technologique nécessite que les études supérieures touchent un nombre plus important de jeunes. Le service public doit avoir les moyens de les accueillir en leur donnant le maximum de chance de réussite. L'appropriation sociale du développement scientifique et technologique, par des formations supérieures de qualité devient une exigence de la société. Elle implique un développement de la culture scientifique et technique, de l'information transparente des citoyens concernant les enjeux de notre avenir.

La CGT, parce qu'elle n'est pas pour le statu quo, est prête à apporter son concours à la construction de réponses alternatives, avec d'autres forces sociales, pour favoriser la sortie de la crise et donner à la jeunesse d'autres perspectives. La mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 doit être mise à profit pour élargir et renforcer l'opposition aux réformes du gouvernement et définir démocratiquement les grandes orientations d'une politique progressiste de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre à tous les besoins sociaux.

Jean-Pierre Adami
Membre de la Ce de l'Ugict-CGT

« INITIATIVES »

- ⇒ **7 avril** : soirée-débat de l'Ugict-CGT avec Michel Husson.
- ⇒ **5 mai** : soirée-débat de l'Ugict-CGT avec Jacques Sapir (à l'occasion du Conseil national des 5 et 6 mai).
- ⇒ **19 mai** : rencontre des cadres supérieurs de la fonction publique à Toulouse.
- ⇒ **9 juin** : journée de colloque-débat sur le thème : « Jeunes diplômés, travail, engagement » avec la participation de différents chercheurs.

● ÉDITO

La CGT en phase avec les universitaires et les scientifiques

● RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les mobilisations dans la recherche et l'enseignement supérieur. Analyses et propositions

Les mobilisations dans la recherche et l'enseignement supérieur

Analyses et propositions

●

La gestion strictement rentable d'une recherche à court terme, en fonction d'objectifs limités et de rentabilité à court terme, ne peut conduire qu'à l'affaiblissement de la recherche fondamentale, source de toutes les innovations à plus long terme.

Vu l'importance de ce secteur pour l'avenir de notre pays, il est indispensable que la CGT, son Ugict et ses organisations professionnelles et territoriales, prennent toute leur place aux côtés de ceux qui luttent. Il est aussi décisif pour la CGT d'être visible et apparaître comme un interlocuteur, à part entière, des acteurs de la communauté scientifique, pour faire entendre les revendications des salariés et plus largement, de l'ensemble de la société.

Raisons du mouvement

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont modifié sensiblement les valeurs et le rôle social du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La loi « Recherche et Innovation » de 1999, le « Pacte sur la Recherche » de 2006, la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) de 2007 et la « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation » (SNRI) de 2008 ont pour objectif principal d'asservir le service public aux exigences des lobbies financiers et du patronat. Ce qui provoque des mobilisations des différents acteurs.

1.- Pour la recherche publique

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des personnels (chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA...) se mobilisent pour défendre leurs établissements et leurs missions face aux attaques du gouvernement.

■ Démantèlement du système de recherche publique

Avec le découpage des grands organismes de recherche en instituts, le gouvernement démantèle le système de la recherche publique que la France a construit depuis plus de 50 ans (cf. Conseil National de la Résistance). Ce système, historiquement, s'est constitué pour répondre aux besoins de développement de notre pays, dans le respect d'un aménagement équilibré du territoire. Cette casse des organismes de recherche, pour n'en faire que des agences de moyens, les prive des missions d'organisations et d'orientation de la recherche publique pour les remplacer par un pilotage technocratique au bénéfice du Medef et des puissances financières. Cet asservissement risque de marginaliser certaines disciplines scientifiques, notamment les sciences humaines.

■ Affaiblissement de l'indépendance scientifique

La gestion strictement rentable d'une recherche à court terme, en fonction d'objectifs limités et de rentabilité à court terme, ne peut conduire qu'à l'affaiblissement de la recherche fondamentale, source de toutes les innovations à plus long terme. La systématisation de

la logique de projet, imposée par le gouvernement est incompatible avec l'indépendance du chercheur. En effet la recherche a une dynamique propre qui ne peut être confondue avec la dynamique industrielle propre à satisfaire l'évolution, aujourd'hui rapide, de la demande plus ou moins justifiée de clients, et surtout des actionnaires et des entreprises.

2.- Pour les universités

Depuis plusieurs semaines se développe à l'université une mobilisation sans précédent des enseignants-chercheurs principalement, dans laquelle se retrouvent aussi les personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens et Ouvriers de Service (BIATOS). Les étudiants ne sont pas en reste et sont aussi, tout comme les stagiaires des IUFM, partie prenante. En effet la formation des maîtres est aussi malmenée.

■ Attaque des statuts

La réforme du décret de 84 portant sur le statut particulier des enseignants-chercheurs a été l'étincelle. C'est le cœur de leur métier qui est touché. Cela se traduirait par : une gestion indivi-

duelle des carrières, une modulation des services avec alourdissement des services d'enseignement au détriment de la mission de recherche, la suppression de la gestion nationale des carrières des enseignants-chercheurs au profit d'une gestion locale à travers les pleins pouvoirs du président de l'université. On passerait d'une évaluation sur une base professionnelle à une évaluation sur une base d'opportunité où le « fait du prince » ferait loi.

Cela constitue une grave rupture avec l'existant qui à terme fragilise tous les statuts de la Fonction publique.

■ Mise en concurrence des établissements

La réforme du décret de 84 est dans la suite logique du « Pacte de la Recherche » de 2006 et de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » de 2007, dite loi sur l'autonomie. Celle-ci a été l'un des premiers actes du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy qui s'est empressé de faire passer pendant l'été 2007 un texte qui a changé en profondeur la gestion des universités et qui institue la logique de la concurrence, a programmé l'éclatement du service public national de l'enseignement supérieur. Cette logique de concurrence est renforcée par le nouveau système de répartition des moyens, particulièrement injuste, et par la suppression de postes de titulaires pour 2009 (plus de 1000 emplois) dans certains établissements déjà défavorisés.

Le contexte du mouvement

Cette mobilisation se situe dans le contexte de la politique gouvernementale dans la fonction publique (avec notamment la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques), caractérisée par un désengagement de l'État, par une réduction drastique des moyens, des suppressions massives d'emplois (30 000 pour le seul budget 2009 pour l'ensemble de la fonction publique, la moitié concerne l'Éducation), mais aussi les attaques des statuts, la précarisation des emplois, la dégradation des conditions d'exercice des missions.

Le malaise touche toute l'Éducation qui affecte tous les niveaux d'enseignement en raison d'un dénigrement des métiers, de leur dévalorisation,

d'une atteinte des contenus, d'une mise au pas de la construction du savoir et de sa transmission, d'une accumulation de réformes imposées sans concertation. Les personnels mettent l'accent à la fois sur la remise en cause des contenus professionnels et sur le mépris dont ils sont l'objet. Le mouvement en cours commence d'ailleurs à exprimer la nécessité de faire converger dans la mobilisation l'ensemble du monde de l'Éducation.

Les convergences à ce mouvement

Ce mouvement a une profonde convergence avec le vécu des autres composantes du salariat. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs expriment leur fort attachement à l'indépendance, la liberté de recherche et à l'autonomie dans l'exercice de leur activité, toutes garantes de la qualité de leur travail.

Ils dénoncent la subordination et la mise au pas des métiers de la pensée et de la science et s'inquiètent du sort que l'on est en train de faire à un outil de formation, de construction et de diffusion des connaissances, sûrement perfectible mais utile socialement et qui a fait ses preuves.

Ils s'inquiètent de l'introduction des méthodes managériales comme la culture du résultat et de la performance qui compromettent l'esprit critique et la valorisation du savoir. Leur refus de la réforme de l'évaluation rejoint des préoccupations communes à l'ensemble des ingénieurs, cadres et techniciens. Ils refusent la mise en concurrence entre institutions, la mise en concurrence entre salariés et refusent l'individualisation.

Enfin, ces réformes se situent dans une démarche globale du gouvernement, non sans similitude avec ce qui se passe dans d'autres secteurs comme celui de l'hôpital avec la loi Bachelot : resserrement des pouvoirs, transfert massif au privé, désengagement de l'État.

Le gouvernement face à ce mouvement

Le discours du 22 janvier de Nicolas Sarkozy à propos du lancement de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI), a profondément choqué le monde scientifique et universitaire. Et pour cause, ces quelques extraits :

● l'enseignement supérieur est « le seul système où vous payez d'abord, on discute après » ;

● le monde universitaire, c'est un milieu où « le conservatisme l'a toujours emporté » ;

● le système français est « un système où celui qui agit est en même temps celui qui s'évalue ».

Un tel mépris n'est sûrement pas propice à déminer un conflit, mais Nicolas Sarkozy sait ce qu'il fait quand il procède de cette manière. C'est en tout cas inacceptable pour les salariés de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais aussi pour l'ensemble du monde du travail parce que confronté à la crise que nous connaissons, le pays a justement besoin que l'État s'engage dans des efforts soutenus pour le développement de la recherche et de la formation.

Depuis le début du mouvement, le gouvernement a continué à démanteler les organismes de recherche et veut imposer la réforme du décret du statut de 84. Cependant, sur ce dernier point il a été contraint de nommer une médiatrice, Claire Bazy-Malaurie, qui doit « construire un texte nouveau sur la base du texte actuel, avec des aménagements » durant une période de concertation de deux mois suivie de négociations avec les organisations syndicales. Valérie Pécresse a précisé, en toute hypothèse, que le nouveau statut « entrera en vigueur pour l'année 2009-2010 », c'est à dire à la prochaine rentrée universitaire. Le gouvernement ne veut pas céder et joue la montre, tout en ne lâchant rien sur le fond de la logique de la loi « LRU ». Par ailleurs le gouvernement ne fait aucune proposition sur la formation des enseignants et les concours de recrutement.

Réactions du mouvement social

Pressée par le gouvernement de sortir de la crise, la ministre a invité (le 27 février, le 2 mars et le 6 mars) les organisations syndicales sur le seul dossier du statut de 84, à l'exclusion des autres réformes toutes aussi contestées :

● la Ferc-Sup CGT, le SneSup entre autres ont décliné l'invitation ;

● le Sgen-CFDT, le Snprees-FO et l'UNSA ont participé en signalant une ouverture de la part du ministère.

Quant à la Conférence des Pré-

●

Les enseignants-chercheurs et les chercheurs expriment leur fort attachement à l'indépendance, la liberté de recherche et à l'autonomie dans l'exercice de leur activité, toutes garantes de la qualité de leur travail.

sidents d'Université (CPU), elle a demandé des signes en plus (notamment le rétablissement des postes supprimés en 2009) pour établir un climat favorable autour de la réforme du statut de 84.

La Coordination Nationale des Universités, impulsée dès le 22 janvier 2009 à la Sorbonne par des syndiqués CGT de Paris I, a appelé à de nouvelles journées de manifestations : le 11 mars et bien sûr le 19 mars sur l'ensemble du dossier des réformes, et au-delà des textes qui structurent celles-ci.

En convergence avec ces mobilisations dans les universités, il est prévu le 12 mars un rassemblement national des délégués des laboratoires de tous les organismes de recherche.

Enjeux pour la CGT

La CGT comme Confédération doit être visible pour que le mouvement puisse bénéficier d'un rapport de forces suffisant pour gagner sur les revendications.

La CGT peut aider à faire le lien entre ce mouvement et le reste du monde du travail, à montrer la cohérence et les convergences revendicatives. Nous avons besoin d'aider à traiter les enjeux à la hauteur où ils se posent.

→ L'utilité sociale de l'université doit être soulignée : le besoin d'un service public d'enseignement supérieur ambitieux qui doit viser la diffusion du plus haut niveau de savoir pour tous.

→ L'accès du plus grand nombre et la réussite des étudiants, qui doit viser l'élévation des qualifications.

→ Le lien indispensable entre enseignement et recherche à l'université.

→ L'importance de la recherche publique et de son maintien.

→ Le lien entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

→ Le lien entre recherche publique et recherche privée fondé sur la coopération et non la soumission de la première à la seconde et aux seuls intérêts financiers.

→ La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les statuts (la pétition de l'Ugict-CGT sur ce thème avait, voilà 3 ans, recueilli 10000 signatures de jeunes doctorants).

→ La place du monde du travail dans ces questions, les droits d'intervention des salariés, sur les stratégies, le contrôle des financements publics des pro-

grammes de recherche, le crédit impôt-recherche...

La CGT a un rôle à jouer, en montrant la cohérence des attaques et des réformes.

La CGT doit se faire entendre sur son refus du démantèlement de la recherche publique, sur sa revendication du développement d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche ambitieux et performant.

Cela suppose entre autres des statuts et des carrières des personnels revalorisés, des emplois de fonctionnaires.

Propositions de la CGT

Il est urgent d'élaborer, dans l'unité, des propositions alternatives pour renforcer et développer le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au bénéfice de tous. Elle apporte son concours à la construction de réformes pour l'avenir de notre pays et de sa jeunesse, pour une politique industrielle ambitieuse, pour développer l'emploi. Mais dès maintenant, la CGT soumet au débat quelques propositions sur les revendications qui font l'actualité.

→ *Sur le décret concernant le statut des enseignants-chercheurs :*

- équilibre entre l'enseignement et la recherche ;
- évaluation par les pairs avec procédure de recours ;
- gestion des carrières au plan national et refus d'individualisation des services.

→ *Sur la formation des maîtres :*

- deux années de master payées en tant que professeur stagiaire ;
- formation professionnelle avant l'entrée dans le métier ;
- augmentation des postes ouverts au concours.

La CGT peut aider à faire le lien entre ce mouvement et le reste du monde du travail, à montrer la cohérence et les convergences revendicatives.

→ *Sur le contrat doctoral :*

- accès sans sélection aux formations doctorales ;
- refus de toute situation de précarité ;
- mise en place d'un véritable statut de doctorant reconnu dans les conventions collectives.

→ *Sur le maintien et le développement des Établissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST) :*

- transfert immédiat des crédits de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) vers les organismes ;
- maintien aux départements et aux instituts du rôle d'opérateur de recherche pour les Unités Mixtes de Recherche (UMR) ;
- restitution de l'intégralité des prérogatives au Comité National et aux Commissions Scientifiques.

→ *Sur le système de répartition des moyens attribués aux universités :*

- prise en compte de l'origine sociale des étudiants issus de milieux sociaux défavorisés ;
- refus de tout dispositif qui met en concurrence les établissements ;
- prise en compte des spécificités de chaque établissement sur des indicateurs transparents.

→ *Sur la suppression des postes de titulaires :*

- remise en cause de toutes suppressions d'emplois depuis 3 ans et celles programmées ;
- élaboration d'un plan pluriannuel de recrutement de personnels titulaires ;
- résorption de l'ensemble de la précarité.

→ *Sur la rémunération des personnels :*

- augmentation généralisée des salaires et refus du paiement au mérite ;
- revalorisation des grilles indiciaires pour reconnaître les qualifications ;
- repyramidage des emplois pour une augmentation généralisée des niveaux de qualification.

L'ensemble de ces propositions sont antinomiques avec la logique du « Pacte de la Recherche », de la loi « LRU » et de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI). Ce qui pose forte-

Quant aux jeunes docteurs, trouver un job avec une rémunération correspondant à sa qualification ressemble à la quête du Graal.

ment le problème de la remise en cause complète de ces trois textes néfastes pour l'avenir de notre pays et de sa jeunesse.

Jeunes doctorants, jeunes docteurs

L'action de ceux-ci a conduit le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à décider la mise en place d'un nouveau « contrat doctoral » de trois ans pour les jeunes thésards. Autofinancement, aumônes d'entreprises et système débrouille, il est grand temps de sortir de cette situation.

Le nouveau contrat qui assimilerait les doctorants davantage à des salariés changera-t-il la donne ? Droit au chômage, à la formation, à des annuités de retraite... autant de sujets non véritablement réglés à ce jour. Pas plus que la rémunération qui ne pourrait être que disparate dans le cadre de la mise en concurrence des universités.

Quant aux jeunes docteurs, trouver un job avec une rémunération correspondant à sa qualification ressemble à la quête du Graal.

Pourquoi le doctorat n'est-il pas inscrit dans les conventions collectives ? Pourquoi la Fonction publique ne reconnaît-elle pas le doctorat au niveau des concours ou dans la prise en compte des années d'expérience professionnelle dans les reconstitutions de carrière ?

Assez des discriminations qui frappent les jeunes diplômés ! Assez d'une entrée dans le monde du travail dans des conditions complètement dégradées et moins payées qu'avant !

La CGT des cadres et techniciens et son collectif « Jeunes diplômés » les invitent à les rejoindre en ouvrant un espace pour les doctorants et jeunes docteurs.